

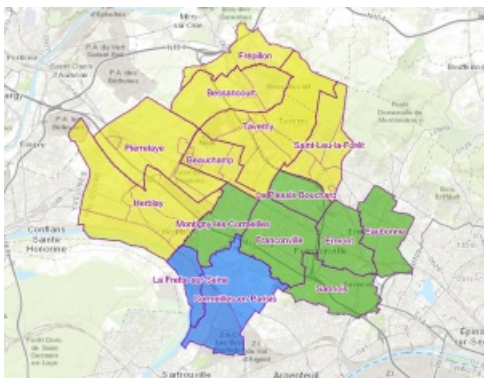


[1]

La Communauté d'agglomération est compétente de plein droit en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle a choisi de déléguer l'exercice de cette compétence à trois syndicats intercommunaux présents sur le territoire : Azur, Emeraude, Tri-Action.

Elle a fait ce choix depuis plusieurs années parce qu'il s'agissait à ce moment là, et encore aujourd'hui, d'apporter des solutions cohérentes et durables aux problèmes complexes de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Consulter la carte de collecte des déchets (carte cliquable)



[2]

Contact :

SYNDICAT AZUR

2, rue du chemin Vert
95100 ARGENTEUIL

Tel : 01 34 11 70 31

Fax : 01 34 11 70 32

www.syndicat-azur.fr [12]

SYNDICAT EMERAUDE

Parc d'activités des Colonnes

12, rue Marcel Dassault

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

Tel : 01 34 11 92 92

Fax : 01 34 11 92 86

www.syndicat-emeraude.com [13]

SYNDICAT TRI-ACTION

Rue de Pierrelaye

Zone Industrielle

95550 BESSANCOURT

Tel : 01 34 18 30 18

Fax : 01 34 18 30 10

www.syndicat-tri-action.fr [14]

Les missions des syndicats

- la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective, le tri et la valorisation des emballages, des papiers et du verre,
- la collecte et le traitement des encombrants,
- la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages,
- la collecte et le traitement des déchets dits "assimilés" c'est à dire des déchets des professionnels dont la nature et le volume ne nécessitent pas de moyens

spécifiques de collecte (ils sont collectés en mélange avec ceux des ménages),

- l'exploitation des déchèteries situées au Plessis-Bouchard et à Bessancourt.

Les actions des syndicats au quotidien

- assurent le contrôle des prestations de terrain, étant ainsi en contact avec les services des communes membres, les élus, la population et les différents partenaires ;
- participent à l'économie des matières premières en valorisant les déchets par recyclage matière, compostage ou sous forme énergétique ;
- veillent à réduire les coûts de collecte et de traitement en optant pour les filières les plus adaptées ;
- s'attachent à améliorer le service en développant des pistes d'optimisation (bornes enterrées, collecte spécifique du papier et du carton...)
- incitent les habitants à réduire à la source leur production des déchets (notamment par la promotion du compostage domestique, les animations scolaires) ;
- répondent aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique en termes de prévention et de taux de valorisation matière.

La prévention

Depuis janvier 2011, le Syndicat Emeraude et Tri-Action se sont engagés dans un programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), dont l'objectif principal était de réduire de 7% sur 5 ans les quantités d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produites sur le territoire. Les objectifs ont été atteints notamment grâce à la dotation des habitants en composteurs et la réalisation d'ateliers, l'application de stop-pub sur les boîtes aux lettres ainsi que le déploiement de bornes textiles sur le territoire.

Le syndicat Azur possède son propre Centre de Valorisation Energétique. D'une capacité de traitement autorisée de 196 000 tonnes par an, il a réceptionné, en 2016, 175 686 tonnes de déchets soit l'équivalent de 30 % des déchets produits par l'ensemble de la population du Val-d'Oise. Le syndicat Azur est aussi membre du conseil d'administration de l'Ordif, et membre du CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) du Plan Déchets de la Région Île-de-France.



[3]



[4]



[5]



[6]



[7]



[8]



[9]



[10]



[11]

Source URL: <https://www.valparisis.fr/actions/cadre-de-vie/la-collecte-et-le-traitement-des-ordures-menageres>

Liens

- [1] https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/image/article/img_0069.jpg
- [2] <http://sig-valparisis.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=cce9dc6f30c3499ba329a09f25afb92c>
- [3] <https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/azur004.jpg?itok=U6ZHc3b3>
- [4] <https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/azur005.jpg?itok=j6HnJrke>
- [5] <https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/azur008.jpg?itok=salOK2iZ>
- [6] <https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/azur009.jpg?itok=hxzUSPct>
- [7] <https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/azur010.jpg?itok=3Y8nQ2ze>
- [8] <https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/azur007.jpg?itok=RW-8HQaw>
- [9] https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/wa-150909-001_v2.jpg?itok=3VWX81WO
- [10] https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/wa-150909-003_v2.jpg?itok=86hrR1UQ
- [11] https://www.valparisis.fr/sites/valparisis/files/styles/large/public/image/galerie/wa-150909-009_v2.jpg?itok=gBF_fwJ0
- [12] <http://www.syndicat-azur.fr>
- [13] <http://www.syndicat-emeraude.com>
- [14] <http://www.syndicat-tri-action.fr>